



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TAXIS DE PROVINCE

MOTION

STATION DE TAXIS

La **Fédération Française des Taxis de Province**, réunie en congrès à Narbonne (Aude) les 18 et 19 mai 2013, réitère cette motion antérieure et confirme qu'elle :

- **Certifie** que dans de très nombreuses villes ou villages du pays, les stations de taxis sont envahies par des véhicules de particuliers ou d'entreprises et refuse l'utilisation des stations de taxis par d'autres véhicules que des taxis.
- **Constate** une carence notoire des forces de l'ordre en matière de verbalisation
- **Affirme** de ce fait, que les conducteurs de taxis ont de grandes difficultés pour stationner sur la voie publique pour exercer leur métier dans de bonnes conditions.
- **Exige** que le ministère de l'Intérieur adresse une circulaire aux préfets pour qu'ils agissent auprès des forces de l'ordre en les missionnant pour faire respecter les stations de taxis (verbalisation et enlèvement par la fourrière des véhicules en infraction).
- **Demande** que la contravention de 2^{ème} classe, donnée aux contrevenants, corresponde dans un proche avenir à la contravention de 4^{ème} classe.